

N/REF : 16/12/2025 14H17 C:001873 I:17280
V/REF : 0825408362
V/Email reçu le Mardi 16/12/2025 a 14H17

SELON DEVIS N° 5110143

IPA PARIS

**6 RUE ANDRE GIDE
92328 CHATILLON CEDEX FRANCE**

IMMEUBLE : 17 BRECE
17 RUE DE BRECE
35530 NOYAL SUR VILAINE

Rennes, le 12 Juin 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 17 BRECE - MR FABIEN DOMINAULT 06 83 54 55 75 / 06 20 68 32 75

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5110143 du 26/11/2025 d un montant de
729,54€ TTC

Donneur d'ordre : M. A RICHARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 08/06
PRISE DE RENDEZ- VOUS POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION
OUVERTURE DU COFFRE DE VOLET ROULANT
DECROCHER LE TABLIER DU VOLET ROULANT
DEPOSE ET ENLEVEMENT DU MOTEUR, DE LA ROUE ET COURONNE
FOURNITURE, POSE ROUE ET COURONNE SUR MOTEUR
FOURNITURE, POSE MOTEUR
RACCROCHER LE TABLIER DE VOLET ROULANT AU MOTEUR
RACCORDEMENT ELECTRIQUE ET CONTRÔLE DE L'INSTALLATION
FOURNITURE ET POSE EMETTEUR MURAL SMOOVE
REMISE EN TENSION
CONTROLE DE LA TENSION ÉLECTRIQUE DES VOLETS ROULANTS ET DU BON
FONCTIONNEMENT
REFERMER LE COFFRE DU VOLET ROULANT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 09/06/26 a 13H41 _ PERMANENCE AXA

20/05 : MSG REP

MB TT EMAIL ENVOYÉ LE 26/11/25 A 16H20 _ PERMANENCE AXA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	607,95	607,95
	TOTAL H.T.		607,95
	T.V.A. a 20,00%		121,59
	TOTAL T.T.C.En EURO		729,54

Valeur en votre règlement au 31 Juillet 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.